

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BLAMPAIN Joël ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; CHEVALIER Cécile ; MURAT Frédéric ; PIED Laurence ; PORTERO Séverine ; MARCENAC Cécile ; RAYNAL Géraud ; DELOM Florence ; VABRE Fabien.

Absents : BOUTONNET Sabine (procuration à Jeanine TEISSEDRE) ; LEGOUT Cécile ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Laurence PIED).

L'an deux-mille vingt-et-un, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Aménagement d'une réserve incendie

La commission de sécurité de l'arrondissement d'Aurillac réunie le 15 septembre 2020 a rendu un avis défavorable concernant l'ouverture de l'Etablissement Recevant du Public Carrefour Contact situé route de Brive à Saint-Paul des Landes. Outre certaines prescriptions relevant de la compétence du gestionnaire, la non-conformité de la défense incendie extérieure est l'une des motivations de cet avis défavorable. L'ouverture de l'Etablissement est aujourd'hui permise par un arrêté du Maire mais la mise en conformité est nécessaire pour permettre une ouverture sécurisée à long terme.

Les réunions organisées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le service de gestion de l'eau la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac montrent que seule une réserve incendie de 60 m3 permettra de répondre à la problématique. Un bureau d'étude a déjà pu établir un estimatif qui s'établit à 57 257 € HT, auquel il faut rajouter les honoraires du bureau d'étude. Un tel aménagement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi qu'au Fonds Cantal Solidaire. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
bureau d'étude	1 170,00	Conseil départemental - FCS	30%	17 528,10
travaux préalables	3 300,00	Etat - DETR	40%	23 370,80
défense incendie	46 257,00	Autofinancement	30%	17 528,10
remise en état	7 700,00			
TOTAL	58 427,00			58 427,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement d'une réserve incendie route de Brive ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Aménagement de stationnements rue de Moinac

Dans le cadre de l'aménagement d'un pôle social situé rue de Moinac il est nécessaire de prévoir une zone de stationnement et de circulation piétonne sécurisée afin de répondre aux besoins créés par les différents aménagements en cours ou en projet. A proximité immédiate de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (travaux devant se terminer au premier semestre 2021), proche du Local Séniors (travaux devant se terminer en 2021) et de logements adaptés (dont les travaux devraient bientôt commencer), ces travaux devront permettre de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.

L'aménagement comprendra des espaces verts adaptés à un paysage rural, ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales et un éclairage public en adéquation avec les réseaux déjà en place à proximité. L'aménagement sera pensé de façon à éviter une trop grande imperméabilisation des sols en favorisant la mise en place de techniques et matériaux adaptés. L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 64 981.50 € HT, auxquels doivent être rajoutés les honoraires du bureau d'étude. Un tel aménagement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au bonus relance du Conseil Régional ainsi qu'à la dotation issue des amendes de police qui est gérée par le Conseil Départemental. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
bureau d'étude	1 575,00	Région - bonus relance	33 278,25	50%
travaux préalables	1 800,00	Conseil départemental - amendes de police	6 655,65	10%
travaux	39 851,50	Etat - DETR	6 655,65	10%
espaces verts	8 730,00	Autofinancement	19 966,95	30%
réseaux	14 600,00			
TOTAL	66 556,50	TOTAL	66 556,50	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement d'une zone de stationnement rue de Moinac ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Achat d'un camion

Afin de renouveler son matériel et d'ainsi offrir une solution plus sécurisée et moins polluante aux agents de la collectivité, il est nécessaire d'acquérir un nouveau camion. Le camion actuel, mis en circulation en 1992, risque de ne plus répondre aux exigences techniques ; d'autres part, le coût de son entretien est chaque année plus élevé. L'acquisition d'un nouveau véhicule est donc primordiale pour faire face aux tâches quotidiennes des agents techniques de la collectivité : transport de matériaux lourds, entretien des espaces verts, entretien de la voirie communale, déneigement, etc.

L'acquisition d'un camion neuf ou d'occasion pourra être réalisée pour une somme maximum de 80 000 € HT. Un tel achat pourrait être éligible au Fonds Cantal Solidaire. L'autofinancement ou l'emprunt viendront en complément d'une éventuelle subvention. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT	Recettes		
	Conseil Départemental - FCS bonus	24 000,00	30%
	Autofinancement / emprunt	56 000,00	70%
80 000,00	TOTAL	80 000,00	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'achat d'un camion neuf ou d'occasion pour un montant maximum de 80 000 € HT ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Octroi d'un panier aux agents de la Collectivité

La Commune souhaite remercier les agents pour leur engagement tout au long de l'année 2020. Il est donc proposé d'offrir un panier cadeau aux agents titulaires ou non-titulaires de la Collectivité ayant été sous contrat pendant au moins 6 mois en 2020 (15 agents). Le panier aura une valeur unitaire maximum de 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la préparation de paniers qui seront prioritairement confectionnés à partir de produits proposés par les commerces basés à Saint-Paul des Landes ;
- De valider la préparation et la distribution de paniers pour un montant unitaire maximum de 50 € à destination des agents de la Commune ;
- D'inscrire ces dépenses pour un montant maximum de 750 € à l'article 6232 sur le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Reconduction d'une convention avec le CIT pour l'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire

Le Conseil Municipal autorise depuis 2017 la signature d'une convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école numérique de la commune pour une durée d'un an. Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe du guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "prestation socle".
- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant de prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500,00 € H.T soit 600,00 € TTC.
- Montant maximum de la prestation : 1 500,00 € H.T soit 1 800,00 € TTC

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires concerne l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec C.I.T.
- D'autoriser Madame le Maire à renouveler chaque année la convention.
- D'autoriser Madame le Maire à verser les différents acomptes correspondant aux étapes d'exécution de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.